

Patois

Henri Boyer

DANS **LANGAGE ET SOCIÉTÉ 2021/HS1 Hors série**, PAGES 255 À 258
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**

ISSN 0181-4095

ISBN 9782735128273

DOI 10.3917/lshso1.0256

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-255?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Patois

Henri Boyer

Université Paul-Valéry Montpellier 3

henri.boyer@univ-montp3.fr

Le terme de patois, spécifique à l'histoire sociolinguistique de la France, renvoie aux processus de marginalisation des langues de France autres que le français depuis le ^{xvii}^e siècle (Boyer, 2005). En effet, l'histoire sociolinguistique de la France articule deux processus glottopolitiques, l'un concernant les représentations et usages de la langue française, l'autre la relation de la langue française aux autres langues présentes sur le territoire de l'État-nation. Il s'agit bien de deux processus solidaires inspirés par une même *idéologie* hautement coercitive : l'unilinguisme.

L'unilinguisme a opéré dès l'institution du français dans deux directions : l'une d'ordre intralinguistique (une représentation qui prescrit la « pureté » de la langue française et le respect scrupuleux de son intégrité) et l'autre d'ordre inter-linguistique (une représentation qui vise à proscrire toute langue concurrente sur le territoire du Royaume puis de la République, et donc à y imposer l'exclusivité sociétale du français).

Cette idéologie linguistique précoce dans l'histoire du français sévit en fait sur la configuration linguistique de la France dès son entrée dans la modernité, au ^{xvi}^e siècle, lorsque les artisans de la *grammatisation* (Auroux, 1992) ont cru bon de diagnostiquer dans une euphorie épilinguistique audacieuse l'état de perfection du français, à l'instar de Peletier du Mans, qui pouvait écrire que la langue française était

arrivée « au plus haut point de son excellence » (1549, cité par Auroux, 1992, p. 362).

D'où l'émergence du désignant « patois » au XVII^e siècle. Paul Laurendeau (1994, p. 148) a relevé opportunément les définitions de « patois » données par les dictionnaires français entre 1640 et 1694 et qui dénoncent des déviances par rapport au français que « parlent les honnêtes gens » (c'est-à-dire le « bon usage », celui de la cour), comme :

Langage de païsan, ou du vulgaire *parler son Patois*. i. son langage maternel & grossier (A. Oudin : *Curiositez françaises, pour supplement aux dictionnaires ...* Paris, 1640).

Sorte de langage grossier d'un lieu particulier & qui est différent de celui dont parlent les honnêtes gens. Les provinciaux qui aiment la langue viennent à Paris pour se défaire de leur patois. *Il parle encore le patois de son village. Parler patois*. (P. Richelet : *Dictionnaire français*, Genève, 1680)

On peut observer qu'il est ici question de langage, qualifié de « grossier », « corrompu », « rustique » et de « païsan », « du vulgaire », « du bas peuple », « du menu peuple » ou encore « d'un lieu particulier » ; il peut s'agir également d'une *langue* d'« étrangers » que l'on ne comprend pas.

Bref, si la péjoration est déjà bien présente dans les définitions des dictionnaires français du XVII^e siècle, elle vise prioritairement des façons de parler non conformes à la norme légitime du français, mais elle peut concerner une langue autre (l'allemand en l'occurrence). Cela annonce le glissement de sens et donc le transfert de catégorisation de nature fondamentalement idéologique dont a fait l'objet « patois ».

Ce transfert a lieu durant le XVIII^e siècle, et il met parfaitement en évidence la symbiose profonde entre les deux principes constitutifs de l'unilinguisme comme idéologie sociolinguistique structurante de l'histoire de la langue française : pas de déviance (par rapport à la seule norme légitime du français), pas de concurrence (par rapport à la seule langue légitime : le français) (Boyer, 2000).

L'*Encyclopédie* assume clairement le changement de type de dénomination dans sa définition de « patois » :

PATOIS, (*Gramm.*) langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces : chacune a son *patois* ; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale. [...] (*Encyclopédie* Tome XII, 1765, p. 174.)

La Révolution française, singulièrement par la voix et la plume de l'Abbé Grégoire, consacra définitivement l'instrumentalisation idéologique de « patois » en l'intégrant dans une construction glottopolitique au service de l'unification linguistique de la France. Avec sa célèbre enquête, lancée par un questionnaire en août 1790 depuis l'Assemblée révolutionnaire en direction de correspondants invités à répondre à « une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne », Grégoire vise avant tout à sensibiliser des acteurs clés du processus révolutionnaire à ce qu'il considère comme un désordre linguistique, obstacle à la propagation des idées révolutionnaires en français : le plurilinguisme régnant en France à cette époque-là. Les questions qu'il pose sont, pour l'essentiel, de ces questions qui laissent peu de latitude au jugement du correspondant, comme la question 29 : « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement [le] patois ? » Celle-ci présuppose (et donc impose de fait au destinataire) un accord sur la nécessité d'unifier linguistiquement la France et donc sur le bien-fondé de la destruction des patois comme parlars illégitimes.

Philippe Gardy et Robert Lafont, qui analysent en sociolinguistes l'emploi du terme « patois » et les « types de manipulations » qu'il « recouvre » dans le cadre du « processus diglossique » conduisant à la minor(is)ation des langues de France autres que le français, considèrent qu'il « sanctionne la situation de non-pouvoir dans laquelle se trouve une langue dominée (puisqu'il signale implicitement que la langue dominée ainsi désignée n'existe pas en tant que langue, socialement reconnue comme pouvant remplir toutes les fonctions dévolues à la langue dominante) ; cette dépossession s'accompagne d'une extrême différenciation territoriale, de telle sorte que la langue dominée, pour ainsi dire dévertébrée, n'a plus de position géographique, mais une simple position socio-culturelle [...] ». (Gardy & Lafont, 1981, p. 83)

La tradition dialectologique française instaurée au XIX^e siècle conduira en fait à occulter dans les définitions de « patois » le leurre diglossique, comme si l'acception dialectologique servait opportunément d'échappatoire idéologique, à l'instar du *Dictionnaire de l'Académie française* :

Variété d'un dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue, le plus souvent rurale. [...]

Par extension. Péj. Langage pauvre et rustique, jargon incompréhensible. *Il s'exprimait dans un incroyable patois. C'est du patois !*

En France, l'usage de l'acception dévalorisante du désignant est toujours disponible, bien que « langue régionale » ait désormais remplacé dans les textes officiels le terme « patois ». Même des ouvrages pédagogiques ne sont pas toujours exemplaires, par exemple ici :

PATOIS. Un patois est la variante dialectale d'une communauté rurale précise. Furetière le définissait comme un « langage corrompu et grossier tel que celui du menu peuple, des paysans et des enfants qui ne savent pas encore bien prononcer ». Le terme patois sous-entend la ruralité et la rusticité des gens qui parlent ce langage. Ils rudoient, voire déforment, la langue nationale. On lui préfère le mot dialecte qui, lui, jouit aujourd'hui d'un certain degré d'estime. (Cuq, 2003, p. 187.)

Manifestement les tenants d'une sociolinguistique critique dénonçant les méfaits idéologiques et pratiques de la domination ethnosociolinguistique du français n'ont pas gagné la partie.

Références bibliographiques

- Auroux S. (dir.) (1992), *Histoire des idées linguistiques*, tome I, Liège, Mardaga.
- Boyer H. (2000), « Ni concurrence, ni déviance : l'unilinguisme français dans ses œuvres », *Lengas* 48, p. 89-101.
- Boyer H. (2005), « "Patois". Continuité et prégnance d'une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas* 57, p. 73-92.
- Cuq J.-P. (dir.) (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, CLE International.
- Gardy P. & Lafont R. (1981), « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages* 61, p. 75-91. En ligne : <<https://doi.org/10.3406/lgge.1981.1869>>.
- Laurendeau P. (1994), « Le concept de *patois* avant 1790, *vel vernacula lingua* », dans Mougeon R. & Beniak E. (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, p. 131-166.

Renvois : Catégorisation ; Langues régionales ; Norme ; Représentation.